

Conseil Municipal du 29 juin 2021

Le vingt-neuf juin deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Roncherolles- sur- le-Vivier, sous la présidence de Madame Sylvaine SANTO, Maire.

Étaient présents : Gilbert DECOODT, Monique PILLUT-BOISSIERE, Robert LAFITE, Eléonore FAWOUBO, Maxime TROMPIER, Hervé GOUBERT, Vincent DECORDE, Gilles HATREL

Étaient excusés : Jean-Michel MAZIER a donné pouvoir à Sylvaine SANTO, Stéphanie BRUN a donné pouvoir à Monique PILLUT-BOISSIERE, Alexandra AZZOPARDI a donné pouvoir à Gilbert DECOODT (pour la 1^{ère} délibération), Eva GIGAN a donné pouvoir à Hervé GOUBERT, Lucie BLANCHARD a donné pouvoir à Robert LAFITE, Christine LE NAOUR

Secrétaire de séance : Monique PILLUT-BOISSIERE

A - Approbation du compte-rendu de la séance du 18 mai 2021

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 18 mai 2021.

B- Communications diverses :

Madame le Maire informe de la mise en place d'une Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) et aide à la reconversion des véhicules polluants :

Une ZFE-m est un espace où la circulation de certains véhicules est interdite selon leur niveau d'émission de polluants. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'air et donc la santé des habitants dans les zones les plus touchées par la pollution atmosphérique.

Règlementairement **imposée par l'État**, une ZFE-m sera déployée **au 1^{er} juillet 2021** sur un périmètre délimité par l'intra-boulevards de Rouen, rive gauche et rive droite. En 2021 sont ciblés **uniquement les véhicules professionnels de transport de marchandises et de livraison**. Il s'agit également d'interdire la circulation et le stationnement des véhicules Non Classés (NC) et de vignette Crit'Air 4 et 5, soit :

- Des poids lourds dont la date de 1^{ère} immatriculation est antérieure au 1^{er} octobre 2009,
- Des véhicules utilitaires légers dont la date de 1^{ère} immatriculation est antérieure au 1^{er} janvier 2006 pour une motorisation diesel, ou au 1^{er} octobre 1997 pour les motorisations essence.

Pour ces véhicules, l'accès, la circulation et le stationnement dans la zone sera autorisé uniquement s'ils sont munis d'une vignette Crit'Air verte ou 1 ou 2 ou 3.

Afin d'accompagner les entreprises les plus fragiles financièrement, la Métropole Rouen Normandie a mis en place depuis le 1^{er} juin 2021, à l'attention des très petites entreprises et auto-entrepreneurs, une aide au renouvellement de véhicules utilitaires légers. Elle consiste en une subvention pour l'acquisition, la location avec option d'achat ou la location de longue durée, d'un véhicule moins polluant neuf ou d'occasion dans le cadre du renouvellement d'un véhicule ancien

polluant. Ce fonds d'aide vient compléter le dispositif de « prime à la conversion et bonus écologique » de l'État.

Cette aide, attribuée dans la limite de 3 véhicules par entreprise, sera d'un montant forfaitaire de 2000 € par véhicule. L'enveloppe prévisionnelle de ce dispositif d'aide est de 1 200 000 €.

Pour savoir dans quelle catégorie se situe votre véhicule (qu'il soit concerné dès juillet 2021 ou pas), n'hésitez pas à vous procurer dès maintenant la vignette Crit'Air sur le site :

www.certificat-air.gouv.fr

Plus d'informations sur : <https://www.metropole-rouen-normandie.fr/zone-faibles-emissions-mobilite>

Une grande enquête Filo'r (transport à la demande) a lieu auprès des habitants jusqu'au 11 juillet 2021. Le questionnaire est disponible sur le site « Je participe » de la Métropole Rouen Normandie (ou bien disponible en mairie qui les communiquera ensuite au service de la Métropole Rouen Normandie). Le marché actuel arrivant à échéance en juillet 2022, les modalités de fonctionnement du futur marché sont en cours de réflexion. D'où cette concertation avec les habitants et usagers.

La commune a de nouveau reçu le label « Village étoilé » avec 4 étoiles sur une échelle de 5. Le diplôme est affiché dans l'accueil mairie-poste.

Madame le Maire informe de la limitation de tonnage à 5.5t (entre la RN31 Saint-Jacques-sur-Darnétal et la RD15 Roncherolles-sur-le-Vivier) pour des problèmes de sécurité publique, sauf pour les véhicules de secours, transport de personnes, livraison pour desserte locale, services publics.

C - Délibérations

Rapport à la délibération n°1 - Sylvaine SANTO

Participation financière - fonds d'aide aux jeunes 2020

La Métropole Rouen Normandie, par l'intermédiaire du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), a pour objectifs de soutenir les jeunes dans la réalisation de leur parcours d'insertion professionnelle et sociale mais aussi d'assurer leur subsistance lors des situations d'urgence.

Les aides sont accordées suite à l'avis de deux Comités Locaux d'Attribution territoriaux, organisées par les Missions Locales auxquelles la gestion du FAJ a été confiée.

Ces fonds financent notamment :

- Un hébergement d'urgence ou temporaire dans le cadre d'une prise d'emploi ou d'une décohabitation,
- Une formation au permis de conduire nécessaire à la réalisation de leur projet professionnel,
- Une tenue indispensable pour suivre une formation,
- D'autres actions accompagnant leur insertion professionnelle.

En complément du financement de la Métropole, la réglementation permet aux autres collectivités territoriales volontaires, d'abonder le FAJ.

Eva GIGAN propose de participer au financement du FAJ.

Nombre d'habitants : $1182 \times 0.23 = 271.86 \text{ €}$

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Arrivée de Madame Alexandra AZZOPARDI

Rapport à la délibération n°2 - Sylvaine SANTO :

Passage à la gestion en flux des droits de réservation des logements locatifs sociaux- Conventions de réservation de logements locatifs sociaux avec Logéal Immobilière- CDC Habitat-Logéo Seine.

Dans le cadre de la construction de logements sociaux, en contrepartie d'une garantie financière des emprunts, d'un apport de terrain ou d'un financement, la commune contracte des droits de réservation de logements sociaux auprès des bailleurs sociaux. Ces droits de réservation permettent de proposer des candidats demandeurs, en vue de l'attribution d'un logement social.

La Loi ELAN n°2018-1021 du 23 novembre 2018 et le décret n°2020-145 du 20 février 2020 disposent que dorénavant les réservations devront être gérées en flux annuel.

Actuellement la gestion s'effectue en mode « gestion en stock », les logements mis à disposition sont identifiés à l'adresse. La gestion en flux rompt le lien entre un logement physiquement identifié, et un contingent de réservation. Les candidats pourront être désignés sur des logements libérés. Désormais, toutes les réservations seront gérées en flux annuel, exprimé en pourcentage, actualisable tous les ans, au plus 20%.

Au préalable, il est nécessaire que l'Etat adopte une convention de réservation avec les bailleurs sociaux pour le contingent préfectoral.

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation notamment les articles L.441-1 et R.441-5,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- Approuve le nouveau dispositif de réservation de logements locatifs sociaux, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires,
- Accepte le principe de conclure des conventions de réservation de logements sociaux en mode « gestion en flux » auprès des bailleurs sociaux implantés sur la commune à savoir Logéal Immobilière, Logéo Seine, CDC Habitat.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°3 - Monique PILLUT-BOISSIERE

Attribution de marché de prestation de service pour le restaurant scolaire

Vu le code des marchés publics,

Vu le marché de prestation de services pour le restaurant scolaire arrivant à expiration le 31 août 2021,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 22 juin 2021, ayant décidé l'attribution du marché de prestation de service à l'entreprise CONVIVIO,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le maire à signer le marché public avec l'entreprise CONVIVIO, 13 allée Théodore MONOD, 76160 Saint-Martin-du-Vivier. La dépense est prévue au budget de la commune.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°4 - Monique BOISSIERE

Avenant au règlement intérieur -

Monique PILLUT-BOISSIERE, Adjointe en charge des écoles et de la jeunesse, explique qu'en cas de problème alimentaire un enfant peut déjeuner avec un panier repas au restaurant scolaire. Ce service facturé 2.90 euros aux familles, comprend les dépenses salariales, l'eau, l'électricité, le gaz ...

Monique PILLUT-BOISSIERE propose de ne pas facturer cette somme en cas d'allergie alimentaire sévère nécessitant un PAI, pour lequel le prestataire titulaire du marché de la restauration scolaire, ne pourrait pas fournir de repas adapté à l'enfant.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°5 - Vincent DECORDE

Versement à la coopérative des collèges de Darnétal dans le cadre de l'entente intercommunale

Dans le cadre de l'entente intercommunale des collèges et comme prévu au budget 2021, Vincent DECORDE propose le versement à la coopérative scolaire de chaque collège de Darnétal.

Collège Rousseau : 750.00 €

Collège Chartier : 750.00 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Interventions des conseillers municipaux :

Gilbert DECOODT explique que les travaux d'isolation prévus dans une des classes de l'école maternelle ne pourront pas avoir lieu cette année. Le devis remis par l'entreprise n'étant pas adapté au projet. Les travaux sont reportés à 2022. La commission travaux va travailler sur 2 ou 3 projets qui seront chiffrés. Une nouvelle demande de subvention sera faite auprès des différentes institutions.

La commission travaux travaille actuellement sur un cheminement et une piste cyclable à partir du haut de la côte jusqu'à la sortie du village vers Préaux.

Monique PILLUT-BOISSIERE informe que la directrice de l'accueil périscolaire a demandé une mise en disponibilité pour retourner dans sa région. Elle sera remplacée à la rentrée.

Hervé GOUBERT explique que lors de la rencontre avec les jardiniers, il a expliqué l'augmentation de la location du m² des jardins familiaux, suite à l'installation d'une arrivée d'eau avec compteur.

Hervé GOUBERT a assisté aux assemblées générales du Réveil Roncherollais, de l'ASRV Gym et l'ASRV football.

Le bureau du club de football doit se réunir cette semaine pour élire le président et le trésorier.

Calendrier :

Jeudi 1^{er} juillet 2021 à 18h : portes ouvertes à l'école maternelle, périscolaire, restaurant scolaire pour les futures petites sections et les nouveaux élèves.

Samedi 3 juillet 2021 à 9h30 : rencontre des habitants de l'Ecoquartier et de l'allée des Potilles (RV au terrain de boules).

Samedi 3 juillet 2021 à 14h : rencontre place Georges Lormier (rue de l'Eglise, place Lormier, allée du Manoir, chemin des Etibots, rue des Emouquets, route de Préaux)

Lundi 5 juillet 2021 à 17h : Sylvaine SANTO au bureau puis Conseil de la Métropole Rouen Normandie.

Lundi 5 juillet 2021 à 18h : commission environnement en mairie

Mardi 6 juillet 2021 : dernier jour d'école pour Madame Bonnet, directrice de l'école maternelle, qui part à la retraite.

Mercredi 7 juillet 2021 : Sylvaine SANTO et Gilbert DECOODT, réunion avec le pôle de proximité plateaux Robec de la Métropole Rouen Normandie concernant les travaux sur la commune.

Mercredi 7 juillet 2021 : Sylvaine SANTO présente à la conférence Métropolitaine des maires au 108

Mercredi 7 juillet 2021 : visio Métropole Rouen Normandie pour l'alimentation et gaspillage (Monique PILLUT-BOISSIERE)

Jeudi 8 juillet 2021 à 14h : Sylvaine SANTO, Gilbert DECOODT et Robert LAFITE en réunion avec le directeur et directrice adjointe du pôle PPR de la Métropole Rouen Normandie : cheminements doux sur la commune

Jeudi 8 juillet 2021 : Assemblée générale extraordinaire du Réveil roncherollais pour le renouvellement du bureau

Lundi 30 août 2021 à 9h : réunion mairie, adjoints et secrétaire générale

Jeudi 2 septembre 2021 : rentrée scolaire

Vendredi 3 septembre 2021 à 18h30 : rencontre des nouveaux habitants en mairie

Samedi 4 septembre 2021 de 16h à 18h à la Pépinière : Forum des associations en présence de Kéolis pour Filo'r à partir de 15h

Mercredi 8 septembre 2021 : commission n°13 Métropole Rouen Normandie (risques industriels, santé) participation d'Alexandra AZZOPARDI

Mercredi 8 septembre 2021 à 13h30 en mairie : Réunion CMJ

Lundi 13 septembre 2021 : Sylvaine SANTO participe à la réunion urbanisme de la Métropole Rouen Normandie

Mardi 14 septembre 2021 à 19h : Conseil municipal suivi d'un bureau

Du 14 au 17 septembre 2021 : travaux dans la petite salle de la Pépinière suite aux dégâts des eaux

Mercredi 15 septembre 2021 : Sylvaine SANTO et Gilbert DECOODT : réunion avec le pôle de proximité plateaux Robec de la Métropole Rouen Normandie pour le plan pluriannuel voiries 2022-2026

Jeudi 16 septembre 2021 : réunion du comité de rédaction des Ronches

Jeudi 16 septembre 2021 : réunion de la commission mobilité de la Métropole Rouen Normandie (Robert LAFITE)

Samedi 18 septembre, le matin : 1^{ère} séance pour l'atelier informatique organisé par le CFA

Mercredi 22 septembre 2021 à 18h : réunion pour la préparation du Jour de la Nuit

Jeudi 23 septembre 2021 à 18h : réunion pour la rédaction du plan communal de sauvegarde

Dimanche 26 septembre 2021 : repas de quartier de la rue des Trois Fermes à la Pépinière

Lundi 27 septembre 2021 : Sylvaine SANTO participe au bureau puis au conseil métropolitain

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30